

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 18 février à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Brigitte VANSON, Patrick KESSLER, Christian CUNY, Nadia VALENTIN, Amélie ABEL, Kévin MARTIN, Charly JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER, Patrick BROLIS, Cédric BRYLKA.

Excusé(es) : Céline HEITZ, Pascal JEANDEL.

Procuration(s) : Céline HEITZ pouvoir à Amélie ABEL, Pascal JEANDEL pouvoir à Sylviane LAPRÉVOTE.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Amélie ABEL assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage liste délibérations : 25/02/2025

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 24/01/2025 est adopté.

Construction de la Halle – Attribution des lots et demande de subvention au LEADER et à la Région Grand Est

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'appel d'offres du marché pour la construction d'une halle couverte au terrain de jeux est arrivé à son terme et énumère la liste des lots attribués ainsi que leur attributaire :

Lot	Attributaire	Montant du marché HT en €
N° 1 : VRD – Gros œuvre	PORTA BROLIS 88200 REMIREMONT	62 954,00
N° 2 : Charpente – Couverture – Bardage	BLAISE Etienne ABC Charpente 88430 GERBEPAL	198 880,62
N° 3 : Electricité	Commune de Ventron	40 000,00
	MONTANT DU MARCHE	301 834,62

Mme le Maire précise que la régularité des situations fiscale et sociale des attributaires a été validée et que le lot électricité, resté sans réponse, sera mis en œuvre par les services techniques de la commune.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financiers	Montants HT en €
Autofinancement – Commune de Ventron	231 834,62
Subvention – Région Grand Est	40 000,00
Fonds FEADER via LEADER du GAL du Pays de Remiremont et de ses Vallées	30 000,00
TOTAL	301 834,62

M. Cédric BRYLKA s'interroge sur le faible tarif du lot charpente. Mme le Maire précise que les cahiers des charges ont bien été respectés. M. Charly JEANDEL s'informe de la disponibilité des entreprises, précisions apportées par Mme le Maire que les travaux pourront bien commencer en avril. M. Patrick Brolis s'abstient du fait de son lien de parenté avec la société PORTA BROLIS.

Au vu de ces précisions, après délibération, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 voix déportée :

- Accepte de retenir les entreprises attributaires tel qu'énoncé ci-dessus ;
- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;
- Autorise le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum.

Programme de voirie 2025 et demande de subvention au Département des Vosges

Mr KESSLER Patrick présente aux membres du conseil municipal le programme de voirie qu'il est nécessaire de réaliser en 2025. Les voies communales se dégradent et divers chemins et routes doivent être réhabilités par endroit.

Le coût estimatif des travaux, subventionnables par le Département des Vosges, pour l'année 2025 s'élève à la somme de 86 340.45 € HT, soit 103 608.54 € TTC.

M. Charly JEANDEL interpelle sur le bout du chemin des Genéuriers qui ne figure pas dans le programme et Mme Nadia VALENTIN explique que des travaux d'eau sont prévus par la CCHV sur des voies inscrites au programme (la vieille route du Ménil, le clos Broncard et Peute goutte), qu'il faudra bien synchroniser les travaux.

Mme le Maire précise que la subvention du département est passée de 20 à 15 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation de ce programme de voirie 2025 tel que présenté et le paiement des factures afférentes et charge Mme le Maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Département des Vosges, pour financer en partie cette opération d'investissement.

Convention d'implantation de balises pour Escape Nature avec Mme Pauline DRUAUX

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Pauline DRUAUX, vétérinaire, souhaite exercer une activité d'Escape Nature sur le territoire de Ventron. Suite à son mail du 30 avril 2024, Mme Druaux est venue présenter son projet lors du bureau municipal du 13 novembre 2024. Elle explique que son activité est un mixte entre jeu de piste, géocaching et escape game en pleine nature. Au vu des documents présentés, le bureau a émis un avis favorable à la pratique de cette nouvelle activité sur le territoire de Ventron.

Mme Amélie ABEL rappelle que la commune avait souhaité mettre en place un parcours de géocaching avec le périscolaire sans que le projet aboutisse, et que c'est très bien que quelqu'un d'autre s'en empare.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation à accorder à Mme Pauline DRUAUX pour implanter des balises en forêt communale de Ventron, en vue de la pratique d'Escape Nature, par le biais d'une convention, à titre gratuit, dont lecture est faite par Mme le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention, à titre gratuit, établie entre la commune de Ventron et Mme Pauline Druaux afin de l'autoriser à exercer son activité d'Escape Nature sur le territoire de Ventron.

Revalorisation des indemnités kilométriques pour les agents recenseurs

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population touche à sa fin et qu'il n'a pas été de tout repos. Les 2 agentes recenseuses qui ont accepté la mission ont dû se répartir les 927 logements de la commune dont 509 résidences secondaires. Nous devons créer 3 districts, mais faute de candidats, seuls 2 districts ont été définis. De plus, les agentes ont relancé beaucoup de foyer, ce qui a multiplié les déplacements. Elle souligne le travail remarquable qu'elles ont réalisé. Ces dernières ont

d'ailleurs fait part de leur ressenti quant au vieillissement de la population et à l'isolement de certains.

Mme le Maire propose d'augmenter l'indemnité kilométrique, initialement fixée par délibération n° 109/2024 du 16/12/2024 à 213 € par agent pour la durée du recensement, et de la porter à 413 € par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de Mme le Maire et fixe l'indemnité kilométrique des agents recenseurs à 413 € par agent pour la durée du recensement.

Subvention exceptionnelle à l'association Les loisirs Vétérnats pour renouvellement partiel des tenues

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr Frédéric CALDERA, Président de l'association Les Loisirs Vétérnats, par mail du 28 janvier 2025, sollicite la commune pour un soutien financier afin de renouveler une partie de leur tenue. La demande porte sur le remplacement de 10 vestes (faites sur mesure), quelques cravates et lavallières, pour un coût global estimé à 5000 € TTC. Mme le Maire précise que notre musique municipale est reconnue dans notre village et à l'extérieur, qu'il faut continuer à l'aider.

Elle donne la parole à M. Frédéric CALDERA qui précise qu'effectivement, à titre de comparaison, l'association de Ventron compte 47 musiciens alors que l'association qui regroupe La Bresse et Cornimont en compte 30. De même, il précise que la tenue fournie par l'association ne comprend que la veste, la lavallière ou la cravate, que le bas est fourni par le musicien.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation de la commune à ces dépenses exceptionnelles.

Suite aux explications de Mme le Maire et aux précisions du Président de l'association « Les Loisirs Vétérnats », le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de participer au renouvellement partiel des tenues de l'association « Les Loisirs Vétérnats » sur présentation de la facture, dans la limite de 5 000 € TTC.

Subvention à l'association Complicités Animales – Ferme Pédagogique à Ventron

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Myriam Heyer a sollicité un rendez-vous en mairie afin de présenter son projet de développement pour son association Complicités Animales à la Ferme Pédagogique de Ventron. Le bureau municipal, réuni le 12 février 2025, a reçu Mme Myriam Heyer qui lui a présenté un diaporama et explicité l'étendue de son projet. Ce dernier s'inscrit dans la vie touristique du village et dans le respect de la nature. Il s'agit d'un jeu de piste éducatif et déconnecté qui nécessite l'implantation de panneaux et une signalétique sur les terrains de l'association pour un montant de 4 800 € TTC. L'association contribue au développement économique de Ventron. Le bureau municipal a émis un avis favorable au soutien financier de ce projet.

Mme le Maire donne la parole à Mme Heyer qui précise que jusqu'alors les activités qu'elle propose se déroulent sur réservation alors qu'aujourd'hui le public souhaite venir à toute heure. Cette nouvelle activité qui se pratique en autonomie répondra à cette attente et lui permettra d'obtenir des labels qui exigent d'avoir des horaires fixes.

A l'issue de ce jeu de piste d'1 heure, elle propose un goûter sucré/salé réalisé avec les produits de la ferme et oriente son public vers les autres enseignes présentes sur la commune.

M. Cédric BRYLKA souligne la bonne initiative de Mme Heyer de montrer au public que tout ce qui est issu de l'agriculture finit dans nos assiettes.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant du soutien financier que la commune peut accorder à l'initiative de Mme Myriam Heyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de soutenir le projet de l'association Complicités Animales tel qu'énoncé ci-dessus à hauteur de 50 % du devis, soit un montant de 2 400,00 € TTC ;

Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatique Communale (SMIC)

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal du mail du Président du SMIC des Vosges invitant le conseil municipal de Ventron à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- le Syndicat des Eaux du Haut du Mont dont le siège se situe à Florémont ;
- Le Syndicat des eaux de Bel-Air dont le siège se situe à Frain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion des 2 syndicats cités ci-dessus au SMIC des Vosges.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV)

M. Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal que la commune de Martinvelle, desservie en électricité par la SICAE Est, qui n'appartient pas à la concession Enedis, a sollicité le SDEV pour lui transférer sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité sur son territoire. Pour ce faire, le SDEV doit modifier ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Questions diverses

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les associations AIKIDO, Festi Ventron, ADMR, ADAVIE et Les Restaurants du Cœur ont adressé leurs remerciements à la commune pour la subvention qu'elle leur a versée ainsi que le prêt de la salle des fêtes chauffée avec le matériel.

Elle informe que 2 bureaux d'Etudes ont répondu à la demande de devis pour l'Etude sur les ressources en eau à la station Frère Joseph :

- CPGF -HORIZON (filiale de Valterra) pour 34 428 € TTC
- ABEST pour 42 304,20 € TTC.

La proposition de CPGF qui peut se rendre disponible rapidement sera retenue.

L'Echo de l'Orbi est en cours, il est revisité et comporte 40 pages. Une bonne partie est financée grâce aux annonceurs.

Assemblée Générale du Musée du Textile : samedi 8 mars à 10h à la salle des fêtes de Ventron

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,
Amélie ABEL.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

